

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE
AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
PROJET DE MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA GARENNE-
COLOMBES (modification simplifiée n°2)

Par arrêté n°15/2018 en date du 27 juillet 2018, Monsieur le 1er Vice-président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, a décidé de prescrire une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de La Garenne-Colombes (modification n°9/modification simplifiée n°2). Par délibération en date du 24 septembre 2018, le Conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU.

Le projet de modification simplifiée a pour objectif :

- D'adapter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de « La pointe République-Foch » pour faciliter la réalisation de logements résidentiels (accession et social)
- De modifier le règlement, dans la zone UA, afin de faire référence aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour l'application des règles de hauteur prévues à l'article 10.
- De rectifier une erreur matérielle de la zone UA relative aux « équipements publics et d'intérêt collectif ».

Le dossier de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'observations à feuillets non mobiles sont mis à disposition à public de l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes (92250), situé 68 boulevard de la République, pendant 33 jours consécutifs, tous les jours de la semaine, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés : du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018.

Durant cette même période, l'ensemble du dossier de modification simplifiée est également consultable sur le site internet de la commune et de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense aux adresses suivantes :

<https://www.lagarennecolombes.fr/>

<http://www.parisouestladefense.fr/pold/>

Les administrés ont également la possibilité d'émettre leurs observations, pendant la durée de la mise à disposition, sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/942>

Le public pourra consigner ses observations dans les registres papier et dématérialisé ouverts à cet effet ou les adresser par écrit, soit par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense
Modification simplifiée n°2 (modification n°9) du PLU de La Garenne-Colombes
Hôtel de Ville – 68 boulevard de la République – service urbanisme
92 250 La Garenne-Colombes

Soit par courriel à l'adresse email suivante :

modification-simplifiee-942@registre-dematerialise.fr

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

À l'issue de cette mise à disposition, le Conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense sera amené à approuver cette modification simplifiée n°2.